

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2025

Séance du 11 octobre 2025

Nombre de conseillers :

Date de convocation : 2 octobre 2025

- En exercice : 12

Date d'affichage : 2 octobre 2025

- Présents : 8

- Votants : 8

étaient présents : Mesdames et Messieurs François GOMEZ, Pierre SOMMÉ, Jean-Luc BON, Cécile GOMEZ, Michel COUVERT, Christophe LIMA, Sandra CLIQUTO et David VRIL..

étaient absents non excusés : M. Antoine BOUNY, Mme Lucie LETUPE, M. Jacky FRERE et Mme Yolenne RICHEZ.

Secrétaire de séance : M. Christophe LIMA

### Délibération n° 01 :

Le parking de la mairie correspond actuellement à une surface gravillonnée de 510 m<sup>2</sup> sans aucun aménagement (zone délaissée depuis plusieurs dizaines d'années).

Les travaux envisagés correspondent à une renaturation du site avec végétalisation, à une gestion intégrée des eaux pluviales (désimperméabilisation des sols), installation d'une ombrière photovoltaïque dans le cadre d'un projet d'autoconsommation collective étendue par les habitants du village.

La mairie accueille par ailleurs une agence postale communale (la seule du secteur) et ce parking accueille l'arrêt de car des enfants du primaire (regroupement scolaire déconcentré).

L'installation de panneaux solaires sur ce site permettra donc de sensibiliser la population et les habitants aux énergies renouvelables.

Le projet d'autoconsommation collective par les habitants de l'électricité produite se fera avec la société CETi (comme PMO) dans laquelle les habitants pourront s'investir.

Le projet aura donc de nombreux impacts (utilisation d'énergies renouvelables directement sur le site de production, rôle social : l'électricité produite sera cédée gratuitement aux habitants, sensibilisation aux énergies renouvelables, sobriété énergétique : modification des habitudes de consommation de l'électricité en fonction de la production photovoltaïque).

3 travaux s'élève à 109.962,00 €HT.

Le financement prévisionnel de ces travaux correspond à :

|                                            | Dépenses       | Taux d'intervention | Recettes       |
|--------------------------------------------|----------------|---------------------|----------------|
| Travaux / aménagements                     | 109.962,00 €HT |                     |                |
| Financement LEADER                         |                | 45,47%              | 50.000,00 €HT  |
| Fonds propres Thiescourt (autofinancement) |                | 54,53%              | 59.962,00 €HT  |
| Total des recettes                         |                | 100%                | 109.962,00 €HT |

Il n'existe pas d'autres cofinanceurs de ce projet.

La part non subventionnée par les fonds LEADER est de 59.962,00 €HT (soit 54,5 % du montant total).

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

De réaliser les travaux tels que présentés ci-dessus ;

De **valider le plan de financement** prévisionnel présenté ci-dessus ;

De solliciter un financement LEADER à hauteur de 50.000 €HT comme présenté dans le tableau de financement ci-dessus ;

D'inscrire au budget les montants nécessaires à la réalisation de ces travaux et de **prendre en charge la part non subventionnée du projet** ;

D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

### **Délibération n° 02 :**

#### **REQUALIFICATION / RENATURATION DE LA PLACE DES DIMES**

La commune de Thiescourt (située entre Noyon et Compiègne) est un village de 760 habitants qui dispose d'une salle polyvalente d'intérêt intercommunal de par sa taille et son équipement (rare salle pouvant accueillir 300 personnes sur le territoire de la CCPS). Cette salle a été complètement rénovée en 2020. La commune de Thiescourt accueille la manifestation sportive « La 14-18 » (course à obstacle + randonnée et découverte du patrimoine lié à la guerre 14-18) dont le rayonnement est régional voir national (10 -ème édition en 2024 avec plus de 35.000 personnes accueillies à Thiescourt et venant de toute la France). Cette manifestation est organisée sur la place des dîmes (place de la salle des fêtes).

Sur la place des dîmes sont également présents une salle des associations, une maison d'assistantes maternelles, un commerce, un médecin, une association équestre...

En 2015 des travaux de réouverture de la rivière 'Broyette' et de renaturation des berges ont été réalisés dans le centre bourg. En 2024 des travaux de rénovation du réseau d'eau potable et des travaux d'enfouissement des réseaux électrique et télécom sont réalisés.

L'étape suivante consiste en la requalification/renaturation de la place des Dîmes afin de répondre à différents enjeux développés ci-dessous.

Les travaux correspondent à l'aménagement de la place et des abords de la salle des fêtes en vue d'accueillir des rassemblements et manifestations d'intérêt supra communal (création de places de stationnement), à la renaturation du site (végétalisation) et à la gestion intégrée des eaux pluviales (désimperméabilisation des surfaces de stationnement). Autour de la place sont présents des services offerts aux habitants : une maison d'assistantes maternelles, une maison des associations, une salle multifonctions pouvant accueillir 300 personnes, le seul commerce du village, les services techniques de la commune. Il est également prévu une mise en accessibilité globale de la place et de la salle (reprise des niveaux, chemins d'accessibilité PMR...), une création de places de stationnement sur surface désimperméabilisée, une installation de borne de recharge VE afin d'inciter à la sobriété énergétique et à l'utilisation des énergies renouvelables (convention signée avec SEZEO pour la demande d'installation d'une IRVE).

Le montant des travaux s'élève à 531.745,00 €HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux correspond à :

|                                            | Dépenses | Taux<br>d'intervention | Recettes              |
|--------------------------------------------|----------|------------------------|-----------------------|
| Travaux / aménagements<br>531.745,00 €HT   |          |                        |                       |
| Agence de l'eau                            |          | 4,99%                  | 26.500,00 €HT         |
| Financement LEADER                         |          | 9,40%                  | 50.000,00 €HT         |
| Financement Etat (Fonds Vert FATET)        |          | 28,21%                 | 150.000,00 €HT        |
| Fonds propres Thiescourt (autofinancement) |          | 57,40%                 | 305.245,00 €HT        |
| <b>Total des recettes</b>                  |          | <b>100%</b>            | <b>531.745,00 €HT</b> |

L'Etat est cofinanceur de ce projet à hauteur de 150.000,00 €HT en complément du financement LEADER de 50.000,00 €HT.

La commune de Thiescourt sollicite une subvention de l'Agence de l'eau à hauteur de 26.500 €HT soit 4,99% du montant total. L'Agence de l'eau passera le dossier en commission en novembre 2025.

La part non subventionnée restant à la charge de la commune de Thiescourt est de 305.245 €HT (soit 57,40% du montant total).

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- De réaliser les travaux tels que présentés ci-dessus ;
- De valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- De solliciter un financement LEADER à hauteur de 50.000 €HT comme présenté dans le tableau de financement ci-dessus ;
- D'inscrire au budget les montants nécessaires à la réalisation de ces travaux et de prendre en charge la part non subventionnée du projet ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

### **Délibération n° 03 :**

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION C.E.T.I.**

L'association C.E.T.I. gère le projet d'autoconsommation collective des habitants de Thiescourt pour l'électricité produite par l'ombrière photovoltaïque installée par la commune sur le parking de la mairie.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'attribution d'une subvention à C.E.T.I. pour un montant de 300 euros.

Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER une subvention de 300 € à l'association C.E.T.I.
- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget communal.

### **Délibération n° 04 :**

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A PUPUCE TRAIL**

Une nouvelle association a vu le jour à Thiescourt, "*Le Pupuce Trail*" propose une initiation à la pratique du BMX / VTT pour les enfants dès 3 ans.

L'activité a lieu sur le terrain communal aménagé à la clairière de St Albin (route de Ribécourt-Dreslincourt) le samedi matin.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'attribution d'une subvention à Pupuce Trail pour un montant de 300 euros.

**Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité :**

- **D'ATTRIBUER une subvention de 300 € à Pupuce Trail,**
- **D'IMPUTER la dépense en résultant au budget communal.**

Monsieur GOMEZ explique le siège social de l'association n'est pas basé à Thiescourt mais à Pimprez. Cette association propose finalement 3 séances au lieu de 2 initialement prévue. Pupuce Trail a loué une mini-pelle pour restructurer les bosses.

### Questions diverses

Monsieur GOMEZ indique que lors de la prochaine réunion, il faudra voter l'ouverture anticipée des crédits ainsi qu'une demande de subvention exceptionnelle pour le Comité des Fêtes.

Il indique que les travaux de sécurisation routière au hameau des Bocages sont terminés.  
Les travaux d'espaces verts sont en cours sur la place des Dîmes.  
Les pieux sur le parking de la maire ont mal été positionnés : ils vont être repris.

Monsieur GOMEZ explique que SEZEO a transmis un courrier pour savoir si il était envisagé de faire des travaux en 2026. Il serait peut être judicieux d'effectuer l'enfouissement des réseaux rue du Pavé Gay, une partie Rue Neuve et une partie rue de l'Eglise.

Monsieur GOMEZ indique qu'il a reçu de nombreuses demandes pour la campagne de bateaux.

M. LIMA explique que sa fille a été suivi par un homme en descendant du bus, aux Bocages.  
Il y a un sentiment d'insécurité. Il a porté plainte à la gendarmerie.  
Monsieur GOMEZ propose de mettre une information sur panneau Pocket et Facebook ainsi que dans la prochaine lettre d'informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2025 est levée à 19h45

| <u>OBSERVATIONS</u> | <u>SIGNATURES</u>                                                                                                              |                                                                                                                     |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                     | Secrétaire de séance<br><br>Christophe LIMA | Le Maire<br><br>François GOMEZ |